



UNE FORMATION INITIALE RÉNOVÉE DES ENSEIGNANTS ET DES CPE EN CINQ ANS À L'UNIVERSITÉ

Contribution du 9 novembre 2023

SYNTHÈSE

Afin d'accroître l'attractivité vers les métiers du professorat et de l'éducation ainsi que la qualité de la formation des professeurs et des conseillers principaux d'éducation (CPE) au service de la Nation, le réseau des INSPÉ s'inscrit pleinement dans la dynamique de rénovation de la formation initiale **en proposant la mise en place de cursus universitaires en cinq ans**. Cette formation de haut niveau, universitaire, donc adossée à la recherche et professionnelle, doit offrir une sécurisation du parcours de cinq années, rendu plus attractif, en particulier sur un plan financier, vecteur d'équité sociale.

Le réseau des INSPÉ propose un **modèle de formation intégrée et en alternance**, s'appuyant sur des stages variés, permettant une entrée plus progressive dans le métier d'enseignant et de CPE. Outre les attendus communs à toute licence, **trois attendus spécifiques** structurent les contenus de cette formation : avoir une première représentation du métier ; appréhender les savoirs à enseigner et pour enseigner ; avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement. En licence, deux voies principales sont présentées dans cette note, s'appliquant au premier comme au second degré : une nouvelle mention de licence dédiée « Enseignement, éducation et formation » (EEF) et des parcours-types adossés à des licences existantes. En outre, ce modèle rénové offre une pluralité de voies d'accès ménageant différentes entrées possibles à chaque niveau du parcours des étudiants en proposant des passerelles pour faciliter les réorientations.

1. Tout d'abord, il est proposé que soit créée une **nouvelle mention de licence « Enseignement, éducation et formation » (EEF)**, assurant une formation sur trois ans, préparatoire aux masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). Cette mention permettra **dès le post bac** aux étudiants motivés de devenir professeur ou CPE et de développer une solide culture générale et pluridisciplinaire, pour **un haut degré de maîtrise des savoirs à enseigner et pour enseigner**. Il s'agit d'un modèle intégré qui vise l'acquisition progressive des différentes compétences disciplinaires, didactiques et transversales ainsi que des gestes professionnels en opposition au modèle successif actuellement en vigueur qui s'appuie sur une formation essentiellement disciplinaire en licence élargie ensuite aux autres compétences professionnelles en master. **De nombreux stages**, d'une durée d'au moins 12 semaines sur l'ensemble de la licence, seront réalisés dans des contextes variés : dans différents cycles et niveaux scolaires, en France et à l'international, dans des établissements éducatifs spécialisés, etc. Il s'agit également d'un modèle de formation développant autonomie et créativité, compétences clés du XXI^{ème} siècle. Un parcours « professorat des écoles », nécessitant d'étudier un grand nombre de disciplines liées à la polyvalence des enseignements, trouvera toute sa place au sein de la mention de licence EEF. Suivant les contextes locaux, des parcours « second degré et CPE » pourront être proposés dans cette licence, intégrant des mutualisations avec les licences disciplinaires. Pour le second degré, la mention EEF sera particulièrement adaptée pour les disciplines ne comportant pas de mention existante (cf. plusieurs spécialités des voies professionnelles et des séries technologiques). Outre l'enseignement et l'éducation, cette nouvelle mention EEF permettra d'accéder aux différents métiers de la formation d'adultes, en particulier via le master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation », ainsi qu'à d'autres débouchés par des passerelles entre différentes mentions de licence. Cette nouvelle licence EEF pourra être réalisée en parallèle d'une licence disciplinaire dans le cadre d'une double licence.

2. Afin de diversifier les voies d'accès aux métiers de l'enseignement, il est proposé de créer également au sein de licences existantes des **parcours types « Enseignement, éducation et formation » (EEF)**, accessibles via Parcoursup et permettant de former de futurs enseignants et CPE en lien avec une discipline de spécialité. De l'année de Licence 1 à l'année de Licence 3, ces parcours types incluront **au moins un tiers d'enseignements spécifiques** (soit 60 ECTS et environ 500 h) dans le second degré et **au moins la moitié** (soit 90 ECTS et environ 750 h) dans le premier degré, **avec au moins 6 semaines de stages**, répartis sur trois ans. Selon l'évolution du projet des étudiants, ce modèle adossé à des mentions de licence devra permettre la poursuite d'études dans un master disciplinaire, par des passerelles entrantes et sortantes et inversement les réorientations d'étudiants choisissant plus tardivement de devenir professeurs ou CPE.

La pluralité de voies d'accès aux métiers de l'enseignement et de l'éducation est une richesse pouvant être mobilisée par chaque université selon son contexte local et sa stratégie d'établissement. Ce modèle rénové en licence présente l'avantage de **rendre plus lisibles dès le baccalauréat via Parcoursup les différentes voies d'accès** aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, alors que l'offre actuelle de préprofessionnalisation est non seulement très hétérogène au plan national mais également difficilement visible pour les bacheliers. Dans chaque académie, ce continuum de formation a vocation à impliquer l'INSPÉ, les différentes UFR concernées et le Rectorat et à être inscrit dans le dossier d'accréditation de l'INSPÉ à des fins de coordination du projet global. Cette offre de formation gagnera à être proposée, dans la mesure du possible, sur tout le territoire pour accroître le vivier national de futurs enseignants et CPE.

Cette proposition de formations universitaires en cinq ans peut s'adapter aux **différentes options de positionnement du concours et est compatible avec l'hypothèse d'un concours de recrutement en fin de licence** qui devra, outre la maîtrise disciplinaire, s'assurer de la maîtrise d'un premier niveau d'acquisition des différentes compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier. Un recrutement à Bac+3 serait de nature à accroître le vivier de candidats et à sécuriser financièrement le parcours des futurs enseignants et CPE. La **sécurisation du parcours de formation**, gage d'engagement des étudiants vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation serait alors renforcée par le statut, en master MEEF, d'élève fonctionnaire puis fonctionnaire stagiaire et par l'accès possible à de plus nombreux contrats d'assistants d'éducation (AED) en préprofessionnalisation en Licence.

La mise en place d'une nouvelle formation de licence préparant au master MEEF impliquera logiquement **d'adapter les contenus du master MEEF au nouveau cadre**. Dans l'hypothèse d'un concours de recrutement en fin de licence, les masters MEEF, reconnus internationalement, pourront tout à la fois accueillir les lauréats des concours mais également des étudiants souhaitant se diriger par exemple vers les métiers de la formation ou pour exercer à l'international sans concours.

À l'issue du master MEEF et de la titularisation, les néotitulaires bénéficieront d'une **formation continuée** pilotée par les Écoles académiques de formation continue (EAFC), poursuivant ainsi le continuum de formation adapté au nouveau contexte d'exercice et aux nouveaux besoins professionnels des jeunes enseignants et CPE.

Introduction

Dans un contexte où l'exercice des métiers d'enseignants et de CPE est de plus en plus complexe et les attentes de la société vis-à-vis de l'École et de ses personnels toujours plus élevées, le modèle actuel successif (formation disciplinaire en licence puis élargissement aux autres compétences professionnelles en master) trouve aujourd'hui ses limites. Les différents rapports récents¹ sur la formation des enseignants permettent de dégager trois constats :

- la perte d'attractivité du métier d'enseignant se traduisant par un nombre croissant de postes non pourvus aux concours de recrutement du premier et du second degré, dans le contexte du déplacement des concours en fin de master lors de la dernière réforme (2019 et 2020) ;
- la durée trop faible de la formation actuelle pour les métiers de l'enseignement et de l'éducation de haut niveau, exigeant un fort niveau de compétences professionnelles (disciplinaires, transversales, etc.) ;
- la trop forte charge du master MEEF concentrant la formation de master avec un mémoire à visée professionnelle, un stage à tiers temps pouvant être en responsabilité et la préparation du concours.

Ces constats conduisent le Réseau des INSPÉ à poser les principes structurants d'une formation renouvelée sur cinq ans.

1. Des principes structurants d'une formation renouvelée sur cinq ans

Le Réseau des INSPÉ propose que soit refondé le modèle de formation initiale avec une approche **plus progressive et résolument intégrée** afin de mieux préparer les futurs enseignants et CPE à leur métier et de contribuer à renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Nos propositions reposent sur les principes suivants :

- une formation lisible et aisément identifiable par les bacheliers qui permette de se diriger, dès la première année de licence, vers les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ;
- une formation non tubulaire assurant des passerelles avec d'autres parcours et permettant la diversification des voies d'accès à différents stades du continuum de formation ;
- la garantie d'un haut niveau de maîtrise des savoirs à enseigner et pour enseigner par une formation en cinq ans ;
- une formation sur le temps long pour mieux répartir la construction des compétences inscrite dans le cadre d'un continuum à l'université puis en formation continuée (via les écoles académiques de formation continue - EAFC) ;
- des parcours sécurisés pour les étudiants, notamment sur le volet financier, vecteur d'une plus grande équité sociale ;
- une formation à l'université étayée par la recherche ;
- une formation en alternance intégrative et progressive en lien avec les établissements d'exercice professionnel, avec une proportion importante de stages à différents niveaux et dans différents contextes, y compris à l'international ;
- une profession réglementée rendant nécessaire le master MEEF avec deux années de formation professionnelle pour tous les lauréats des concours de recrutement.

Nos propositions s'inscrivent dans les évolutions historiques, prennent en compte les expériences internationales et s'appuient sur les éléments de la réforme de la formation des enseignants de 2020 :

¹ Arenas, R., & Rilhac, C. (2022). *Recrutement, mobilité et affectation des enseignants du premier degré* [Mission d'information de la commission des affaires culturelles]. Assemblée nationale. <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/actualites-accueil-hub/recrutement-mobilite-et-affectation-des-enseignants-du-premier-degre-communication>

Campion, M.-D., & Louveaux, F. (2022). *Janvier 2020-mai 2022. Les 29 mois du Comité de suivi de la mise en œuvre de la réforme des INSPÉ : le bilan des deux pilotes* [Bilan de fin de mission]. Comité de suivi INSPÉ.

Cour des comptes. (2023). *Devenir enseignant : La formation initiale et le recrutement des enseignants* [Rapport public thématique]. Cour des comptes. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/devenir-enseignant-la-formation-initiale-et-le-recrutement-des-enseignants>

- La formation des enseignants à l'université en lien avec les besoins de l'employeur Éducation nationale ;
- L'alternance intégrative comme modèle de formation ;
- Une place accrue des fondamentaux et des contenus disciplinaires dans les maquettes de formation ;
- Un renforcement des temps de formation ou d'exercice en milieu professionnel ;
- La montée en puissance d'équipes de formation pluri-catégorielles avec un partenariat étroit avec l'école académique de formation continue (EAFC) et les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

Le modèle de formation proposé s'adaptera aux options retenues pour la place du concours de recrutement dans le continuum de formation, qui relève de la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

2. Une formation de licence lisible, cohérente et progressive avec une offre variée permettant une orientation à différents moments du parcours des étudiants

2.1. Caractéristiques de ce continuum de formation

L'état des lieux des formations de licence conduisant aux métiers du professorat et de l'éducation, conduit par le réseau des INSPÉ en 2022 (cf. Annexe 1) a montré qu'il existe une offre de formation très variée et très riche en licence. Cependant, l'offre de formation est très hétérogène selon les établissements d'enseignement supérieur et elle manque de cohérence et de lisibilité, notamment pour les bacheliers. Pour le premier degré, l'absence de mention dédiée en licence a conduit à proposer des parcours « professorat des écoles » dans des mentions variées : sciences de l'éducation, sciences et technologies, humanités, etc. Ces parcours débutent, selon les établissements, dès la première année de licence (L1), en L2 ou en L3. Dans le second degré, certaines mentions orientent d'ores et déjà fortement les étudiants vers l'enseignement comme la mention « Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : éducation et motricité ». Dans d'autres mentions disciplinaires, des unités d'enseignement de préprofessionnalisation sont proposées aux étudiants : découverte du système éducatif, initiation à la didactique de la discipline, stage en collège et lycée, etc. Mais là encore, l'offre de préprofessionnalisation est très diverse au plan national, en termes de volume, de contenus et de place dans la formation de licence. Nous manquons donc aujourd'hui d'une offre cohérente.

Face à cette situation peu lisible, il est proposé de créer une **nouvelle mention de licence « Enseignement, éducation et formation » (EEF)**. Les compétences visées, les contenus proposés (articulant les disciplines à enseigner et leur didactique), l'approche intégrée en lien avec les nombreux stages distingueront clairement cette nouvelle licence EEF des intitulés de licence existants. Cette nouvelle mention est particulièrement pertinente pour le premier degré, qui nécessite une formation dans un grand nombre de disciplines scolaires du fait de la polyvalence du professeur des écoles. Dans le second degré, la mention EEF pourra intéresser certaines universités ou sites ayant des flux d'étudiants suffisants ou des champs disciplinaires comportant peu, voire pas, de licence adaptée, comme c'est le cas pour plusieurs spécialités de la voie professionnelle avec nombre de spécialités du concours CAPLP. La mention EEF pourra notamment accueillir en L3 des étudiants titulaires d'un BTS et souhaitant devenir professeur de lycée professionnel (PLP) dans des spécialités ne comportant pas de mention de licence ou peu présentes sur le territoire (ex. : coiffure, esthétique / cosmétique / parfumerie, hôtellerie-restauration, etc.). À l'instar de ce qui se fait pour de nombreuses autres formations professionnelles de haut niveau, cette mention présente l'intérêt de mettre en avant la dimension « métier » par rapport à la spécificité disciplinaire. Il est cependant essentiel que de tels parcours « second degré », s'ils étaient créés, soient fortement mutualisés avec les mentions disciplinaires correspondantes, quand elles existent, pour assurer aux étudiants des poursuites d'étude dans la discipline, autre que l'enseignement. Tout en sécurisant le parcours pour devenir enseignant ou CPE, le modèle proposé doit en effet rester ouvert, ne pas être tubulaire et offrir des passerelles aux étudiants.

Pour diversifier les voies d'accès aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, il est également proposé que soient créés **des parcours types « Enseignement, éducation et formation » (EEF) au sein de licences disciplinaires existantes**, comportant un volume horaire substantiel mais réduit par rapport à la licence dédiée. Ces parcours pourront être orientés vers l'enseignement primaire ou secondaire. La formation à l'enseignement sera moins poussée que dans la mention EEF mais ce modèle facilitera la poursuite d'étude dans la discipline de spécialité de la licence (disciplines scolaires, sciences de l'éducation et de la formation, psychologie, etc.). Ces parcours EEF seront adaptés aux étudiants qui hésitent entre plusieurs débouchés professionnels, n'ayant pas fait un choix affirmé précoce. Ces parcours seront conçus de façon plus cohérente, plus progressifs que les actuelles UE de préprofessionnalisation de licence, souvent limités à 3, 6 ou 9 ECTS sur 180.

L'offre de formation plurielle (mention et parcours EEF) permettra de prendre en compte le fait que certains lycéens ont le projet affirmé dès la classe de terminale de devenir professeur des écoles, de collège-lycée ou CPE, alors que d'autres l'envisagent mais préfèrent ne pas suivre dès l'année de L1 une licence dédiée à une poursuite en master MEEF.

Les figures suivantes schématisent les deux voies de formation proposées (mention et parcours EEF) détaillées par la suite. La proposition est compatible avec l'hypothèse d'un déplacement du concours de recrutement en fin de licence qui s'assurera, outre la maîtrise des savoirs disciplinaires, de la maîtrise d'un premier niveau d'acquisition des différentes compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier. Mais le modèle intégré sur cinq ans qui fait l'objet de cette note est totalement adaptable à un concours situé en cours ou en fin de master.

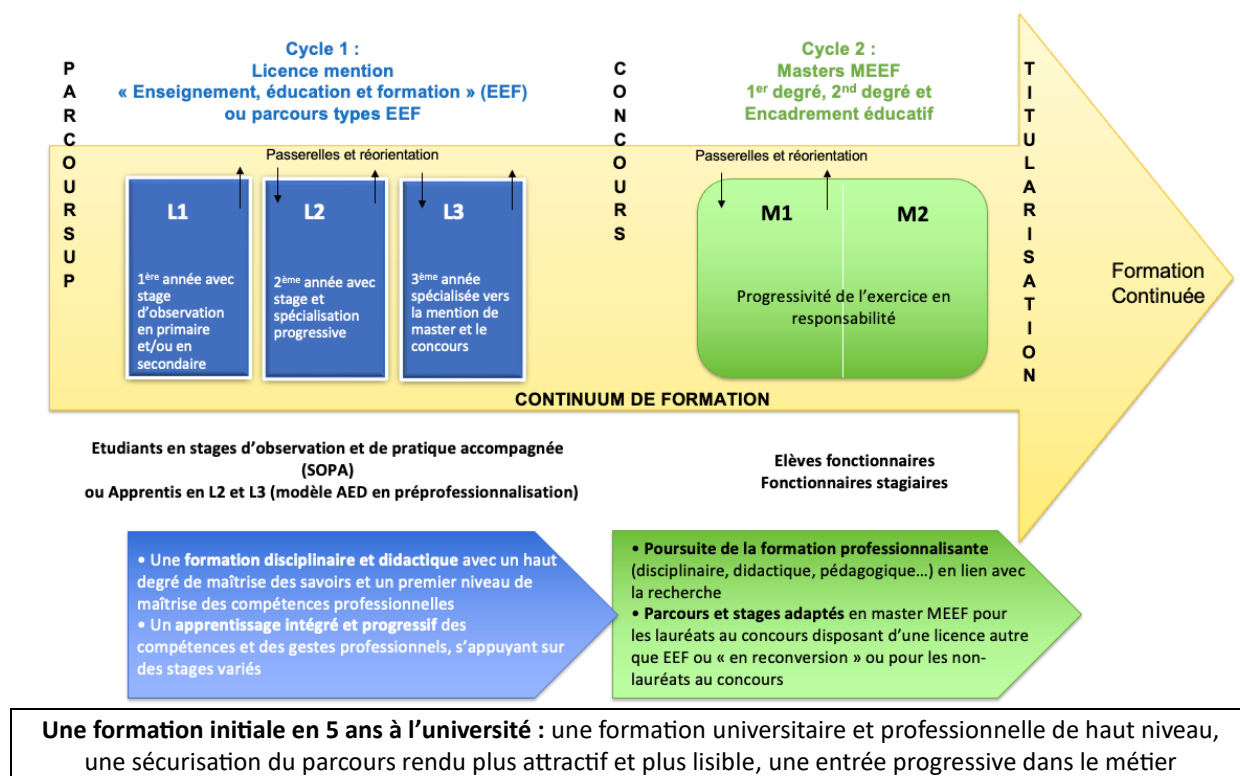


Figure n°1 : le continuum de formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation dans l'hypothèse d'un concours en L3. Le dispositif convient aussi à un autre positionnement du concours.

La figure n°2 ci-dessous précise l'organisation des deux schémas en licence (mention et parcours-types), dans le premier et dans le second degré.

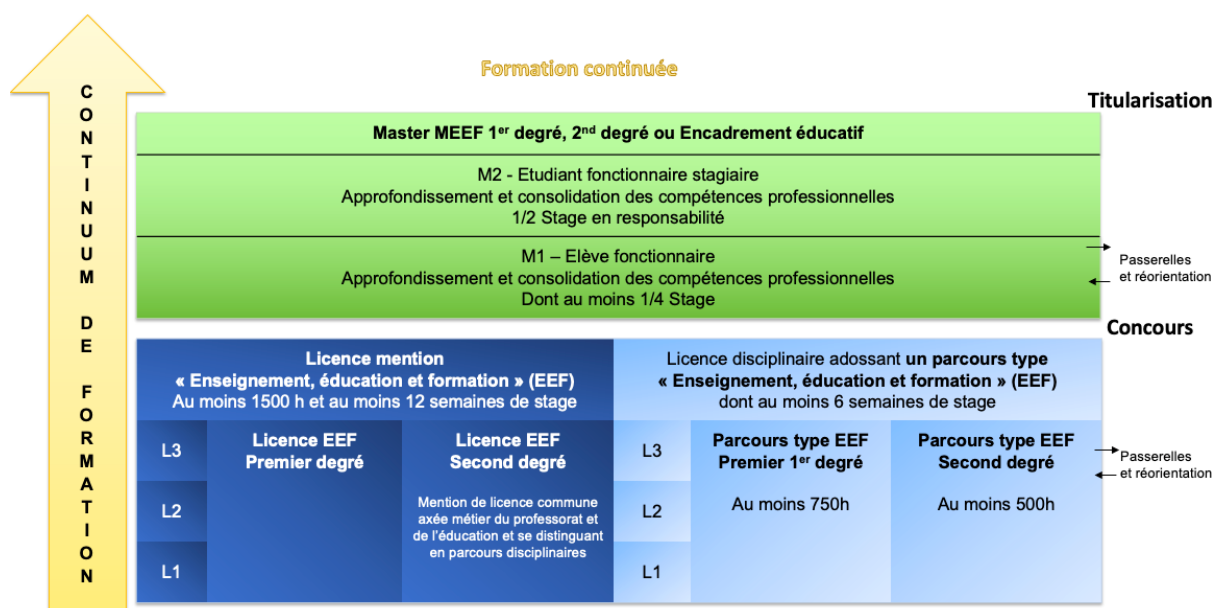


Figure n°2 : les différentes formations de licence EEF et le master MEEF rénové dans le cas d'un concours positionné en L3. Le dispositif convient aussi à un autre positionnement du concours.
[Seuls les lauréats des concours sont mentionnés en master MEEF dans ce schéma mais le master MEEF a vocation à accueillir également les non-lauréats]

L'hypothèse sur laquelle les schémas ont été construits est celle d'un concours de recrutement à Bac+3, permettant d'accroître le vivier de candidats et de sécuriser financièrement le parcours des futurs enseignants et CPE. Dans cette hypothèse, les étudiants en master MEEF auront durant deux ans le statut d'élève fonctionnaire (comme dans les écoles normales supérieures) ou/puis de fonctionnaire stagiaire (comme c'est le cas aujourd'hui dans l'académie de Mayotte durant les deux années de master MEEF). La rémunération en master sera gage d'attractivité et d'une plus grande équité sociale. Ce statut étendu aux deux années de master, et connu pendant l'année de M2 entre 2013 et 2020 lorsque le concours était en fin de M1, sera de nature à encourager plus fortement les étudiants à s'engager vers les différents métiers de l'enseignement et de l'éducation. Dans cette hypothèse, un parcours adapté sera proposé aux étudiants non lauréats du concours ou ne désirant pas le présenter et souhaitant valider le master MEEF qui est maintenant une « marque » reconnue au niveau national et international. Déjà aujourd'hui, certains étudiants du master MEEF ne souhaitent pas présenter le concours pour se diriger, par exemple, vers les métiers de la formation ou pour exercer à l'international sans concours. Dans l'hypothèse du maintien d'un concours en master, les étudiants pourront avoir alors le statut de contractuel alternant notamment en M2 MEEF.

Quelle que soit la place du concours, le **dispositif Assistants d'éducation (AED) en préprofessionnalisation** proposant un contrat de 8 heures par semaine aux étudiants en licence (L2 et L3) s'intégrera naturellement à ces différents cursus. Son développement permettra d'une part d'accroître l'attractivité du métier, d'autre part d'optimiser la formation professionnelle des futurs enseignants. Les étudiants inscrits en licence EEF ou en parcours EEF ont vocation à pouvoir bénéficier de ce dispositif facilitant l'entrée dans le métier et apportant un soutien financier aux étudiants. Ce dispositif AED doit, d'une part, être cadré au niveau national pour faciliter son articulation avec la formation en licence et d'autre part rendre possible la réalisation de stage à l'international, voire la réalisation d'un semestre ou d'une année à l'étranger.

- **Contenus de la formation « Enseignement, éducation et formation » (EEF)**

La formation proposée se structure autour des différents attendus à l'entrée en master MEEF (2019)².

Attendus spécifiques de la licence EEF	Attendus transversaux pour toute licence
Appréhender les savoirs à enseigner et pour enseigner	Maîtriser sa communication
Avoir une première représentation du métier	Maîtriser les compétences numériques au niveau attendu en fin de licence
Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement	Maîtriser une langue vivante étrangère (LVE) au niveau attendu en fin de licence

L'annexe 2 présente les contenus envisagés pour chacun des six attendus de fin de formation de licence. Ils sont abordés à un premier niveau de maîtrise et sont approfondis en master MEEF.

- **Les points forts de cette formation rénovée EEF à la fois professionnelle et universitaire**

La formation EEF aura la caractéristique d'être à la fois une formation universitaire résolument adossée à la recherche et une formation professionnelle, c'est-à-dire assurée par des équipes pluricatégorielles, donnant une place importante à l'alternance intégrative en s'appuyant sur les stages et visant enfin l'acquisition progressive des compétences et gestes professionnels nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant et de CPE. La recherche joue un rôle essentiel dans la formation dès la licence et sera approfondie en master MEEF dans lequel est réalisé un mémoire de recherche à visée professionnelle. Les **différentes visées d'une formation des enseignants et des CPE adossée à la recherche** sont les suivantes :

- Proposer des contenus actualisés issus des recherches les plus récentes menées à l'université ;
- Comprendre la nature de la science ; distinguer les savoirs scientifiques des opinions et des croyances ; contrecarrer la dogmatisation des savoirs (visée épistémologique de la recherche) ;
- Mettre les étudiants en posture de recherche et développer une attitude réflexive, posture essentielle tout au long de la carrière des professionnels formés ;
- Préparer les futurs enseignants et CPE à lire et surtout comprendre les résultats des recherches notamment en éducation pour y adosser leurs pratiques professionnelles tout au long de la carrière ;
- Acquérir une rigueur scientifique qui va de pair avec l'intégrité, la déontologie et l'éthique professionnelle requise dans l'exercice du métier d'enseignant et de CPE ;
- Réduire la distance entre le monde de la recherche et les professionnels de l'enseignement et de l'éducation, afin de favoriser l'innovation et les recherches collaboratives, vecteurs d'évolution du système éducatif ;
- Permettre de s'intégrer à des équipes de recherches en éducation pluricatégorielles, pour celles et ceux qui souhaiteront poursuivre en études doctorales.

Les formations « Enseignement, éducation et formation » (EEF) donneront une place importante à la **créativité et à la méthodologie de projet par la réalisation de projets collectifs** permettant le développement de l'autonomie. Ces compétences sont essentielles pour former aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, qui nécessitent une importante créativité et la capacité à travailler en équipe, en mobilisant des compétences psychosociales de haut niveau (compétences cognitives, sociales et émotionnelles).

Enfin, les formations « Enseignement, éducation et formation » (EEF) mettront en œuvre **une approche par compétences**, dans la dynamique des nouveaux cursus universitaires (NCU).

² Arrêté du 28 mai 2019 modifiant l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCATA000038731888>

2.2. Une nouvelle mention de licence « Enseignement, éducation et formation » (EEF)

Cette nouvelle mention de licence EEF, accessible dans Parcoursup, doit permettre aux lycéens qui le souhaitent de suivre une licence qui pourra les conduire à une poursuite d'étude naturelle en master MEEF. Outre l'enseignement et l'éducation, cette nouvelle mention permettra d'accéder aux différents métiers de la formation d'adultes, en particulier via la mention 4 du master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation », et à d'autres débouchés par des passerelles, permises par un jeu d'enseignements optionnels et de mutualisations entre différentes mentions de licence. Une telle licence EEF se distinguera des autres mentions de licence par son contenu et son approche pédagogique.

La formation, d'au moins 1500 heures d'enseignement auxquelles s'ajoutent les stages, comportera ces différents éléments, qui seront approfondis en master MEEF :

- **Au moins 60 % des heures d'enseignement sur les savoirs à enseigner et pour enseigner :** formation disciplinaire et didactique, mécanismes cognitifs de l'apprentissage (psychologie cognitive), évaluation au service des apprentissages et fondements de la pédagogie ;
- **Au moins 10 % des heures d'enseignement sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement :** enjeux de l'école d'aujourd'hui ; approche historique, sociologique et philosophique de l'éducation ; laïcité et valeurs de la République ; égalité filles-garçons ; fondements de l'école inclusive ;
- **Au moins 10 % des heures d'enseignement pour construire une première représentation du métier en lien avec les différents stages :** acculturation au métier dans ses différentes missions ; approche synoptique du socle commun et des programmes ; développement de l'enfant et de l'adolescent (psychologie du développement) ; dimension collective du métier d'enseignant ; coéducation et partenariats ; prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ; sensibilisation aux gestes professionnels de l'enseignant ou du CPE ; accompagnement des stages ;
- **Des unités d'enseignement à choix** permettant notamment de prendre en compte la formation initiale des étudiants et de permettre un approfondissement de différentes compétences ;
- **Une formation en langue étrangère certifiée B2 en fin de licence ;**
- **Une formation permettant la maîtrise de la communication et permettant le développement de compétences numériques, notamment au numérique éducatif et comprenant la certification PIX ;**
- **Au moins 12 semaines de stages réparties** sur les 3 années débutant par un stage d'observation en L1, finissant par un stage en pratique accompagnée en L3 et comportant des stages à différents niveaux d'enseignement et dans différents contextes (international et structures éducatives hors éducation nationale).

Dans le premier degré, le bloc des « savoirs à enseigner et pour enseigner » comprend une part importante consacrée aux enseignements fondamentaux et à la polyvalence. L'approche proposée dans la formation EEF poursuit une **visée de réconciliation** avec certaines disciplines scolaires, développée en annexe 4. À titre d'exemple en mathématiques, bien que la réflexion soit transposable à d'autres disciplines, « certains ont construit un rapport aux mathématiques assez négatif et on peut facilement imaginer qu'ils rencontreront plus de difficultés à enseigner cette discipline dont ils gardent un souvenir parfois douloureux. La formation initiale des professeurs des écoles doit donc aussi viser à cette « réconciliation » avec les mathématiques. Cette « réconciliation » ne peut se faire qu'en dépassant une formation strictement disciplinaire et en la reliant au projet visé par ces étudiants : devenir professeur des écoles et donc enseigner les mathématiques à de jeunes enfants de manière à les faire réussir. »

Pour être formés efficacement, les professeurs doivent prendre le temps de maîtriser les concepts et les démarches propres à chaque discipline enseignée **tout en intégrant la dimension didactique** liée à la visée de l'enseignement scolaire. En licence, l'initiation aux didactiques des disciplines enseignées doit permettre d'outiller les étudiants pour leur donner des clés de lecture des situations d'enseignement-apprentissage durant les stages en école primaire, de concevoir des situations adaptées à la spécificité de chaque savoir à enseigner, de comprendre les difficultés que peuvent rencontrer les élèves et de concevoir des aides appropriées aux besoins de chaque élève durant les phases de pratique accompagnée. En cela, l'approche développée dans la formation EEF se distingue

des programmes d'enseignement disciplinaire des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) qui n'intègrent pas cette dimension didactique.

Ce bloc de formation permettra enfin aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences pour **enseigner et éduquer dans un monde complexe**. Il s'agit en particulier des questions liées à la **transition écologique**, un enjeu essentiel du XXI^{ème} siècle (cf. rapport Jean Jouzel, 2020³), et des différentes éducations transversales (développement durable, santé, citoyenneté, médias et information, sexualité, orientation, défense, etc.). Ces thématiques éducatives sont propices à la réalisation d'un projet collectif favorisant l'engagement des étudiants face à des questions sociétales complexes.

Cette nouvelle licence EEF pourra être réalisée en parallèle d'une licence disciplinaire dans le cadre d'une **double licence**. Cette formation exigeante et sélective accroît les débouchés en master pour les étudiants les plus motivés (enseignement, recherche, etc.) et qui hésitent entre l'enseignement (primaire ou secondaire) et d'autres débouchés professionnels (comme la recherche). Ce double cursus sélectif permettra de développer une expertise plus variée et nécessitera une quatrième année de formation de licence.

2.3. Des parcours types EEF fléchés dans des licences disciplinaires

Accessibles dans Parcoursup, les parcours types « Enseignement, éducation et formation » (EEF) sont adossés à des licences disciplinaires variées. Certains parcours s'adresseront particulièrement aux professeurs des écoles, quand d'autres seront orientés vers le second degré. En première année de licence, les stages permettront de découvrir les deux niveaux (enseignement primaire et secondaire) afin de consolider ou d'infléchir les choix d'orientation des étudiants en seconde année. Au cours des trois années, **des stages, d'une durée d'au moins 6 semaines**, sont proposés aux étudiants dans différents contextes et à différents niveaux d'enseignement. En L1 et L2, les stages massés pourront se positionner notamment en inter-semestre ou en fin d'année, en complément d'éventuels stages filés (de type AED en préprofessionnalisation). En L3, le volume plus important du parcours EEF offre davantage de souplesse pour positionner le stage dans l'année.

Les parcours types EEF s'adressent aux étudiants envisageant de devenir professeur ou CPE mais souhaitant aussi se laisser l'opportunité d'autres débouchés par des passerelles plus nombreuses avec les différents parcours de la licence d'adossement. Dans le premier degré, ce modèle de formation à l'interface entre une licence disciplinaire et une formation pluridisciplinaire à l'enseignement permettra de former de futurs professeurs des écoles ayant une solide formation dans une discipline de spécialité (mathématiques, sciences et technologie, histoire-géographie, lettres, langues, EPS, arts, etc.), constituant des points d'appui dans les équipes au sein des écoles primaires.

Ces parcours, progressifs sur les trois années de licence, permettront de travailler les trois attendus spécifiques à la formation EEF :

- Avoir une première représentation du métier ;
- Appréhender les savoirs à enseigner et pour enseigner ;
- Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement.

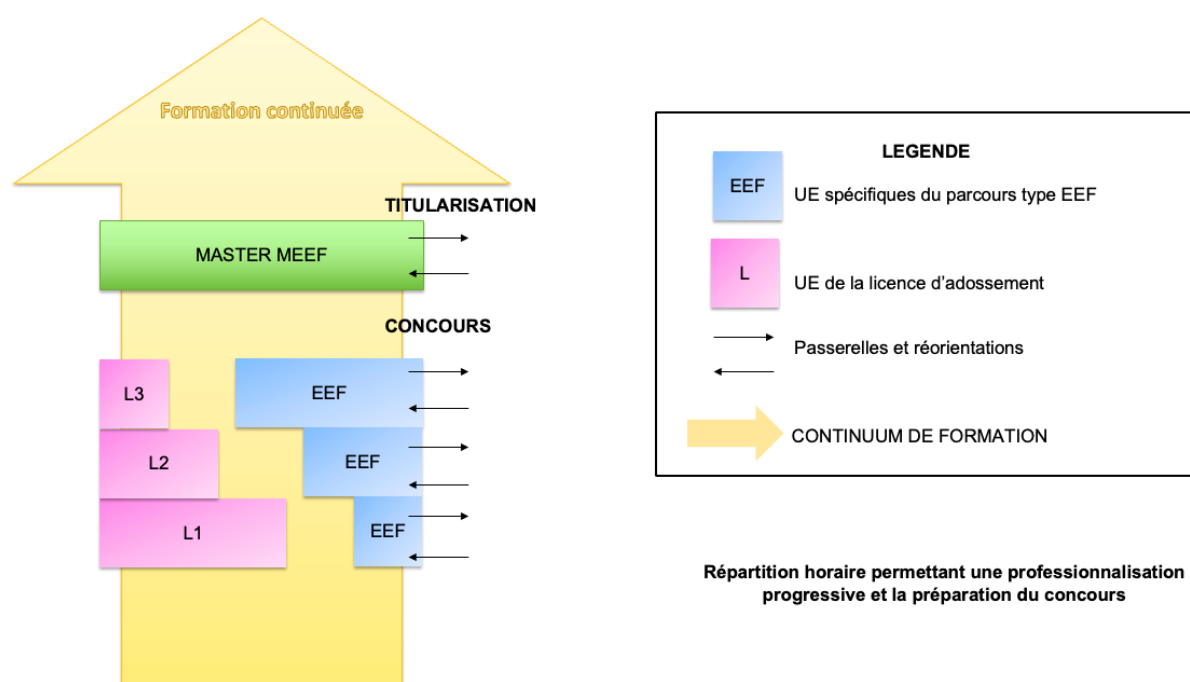
Les trois autres attendus (communication, numérique, LVE) seront travaillés quant à eux sur les horaires de la licence disciplinaire.

Dans le premier degré, le parcours types EEF correspondra à environ la **moitié de la licence**, à l'instar des parcours préparatoires au professorat des écoles (soit au moins 90 ECTS, environ 750 heures d'enseignement, auxquelles s'ajoutent les stages). L'annexe 3 présente un exemple de ventilation possible des horaires pour le bloc « savoirs à enseigner et pour enseigner », qui constitue la part majeure de la formation EEF. La répartition des volumes horaires des UE spécifiques du parcours type EEF et des UE de la licence d'adossement devra conduire à une spécialisation et une orientation progressive vers les métiers de l'enseignement correspondant à une augmentation graduelle des

³ Rapport « Enseigner la transition écologique dans le supérieur » (08/07/2020) :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enseigner-la-transition-ecologique-dans-le-superieur-51505>

volumes horaires consacrés à la construction des compétences professionnelles et à la préparation au concours.



*L1 et L2 avec une part majoritaire dans la discipline de spécialité de la licence, facilitant la poursuite d'études à l'issue du L1 et du L2 vers la L3 d'adossement ou une réorientation / passerelle.
L3 avec une dimension professionnalisation majoritaire, un stage long et la préparation du concours (dans l'hypothèse d'un concours en fin de licence).*

Figure n°3 : répartition du volume horaire des enseignements spécifiques du parcours type EEF (répartition inversée par rapport aux actuels parcours préparatoires au professorat des écoles)

Du fait de la mise en œuvre de la formation à l'université, les **passerelles** entre parcours seront facilitées, de même que les entrées en cours de formation (en L2 et L3). Au contraire, une telle intégration en L2 ou L3 n'est pas aussi aisée dans le cadre des parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) dont la réalisation en lycée réduit la diversité des réorientations possibles.

Dans le second degré, le parcours EEF comprendra **au moins un tiers de la formation** (soit 60 ECTS et au moins 500 heures d'enseignement), volume auquel s'ajouteront les stages. Les trois blocs d'attendus spécifiques EEF seront identiques dans le second degré mais le bloc « savoirs à enseigner et pour enseigner » sera moins volumineux que dans le premier degré, qui comprendra un grand nombre de disciplines scolaires du fait de la polyvalence des enseignements assurés par le professeur des écoles. Ce bloc comprendra en particulier un volet relatif à l'histoire et l'épistémologie de la (ou des) discipline(s) enseignée(s) ainsi qu'un volet relatif à la didactique et aux fondements de la pédagogie.

2.4. Portage de ces formations de licence et importance d'une offre académique coordonnée

L'offre de formation EEF en licence (mention dédiée et / ou parcours) gagnera à être proposée, dans la mesure du possible, **sur tout le territoire**, afin d'être accessible au plus grand nombre et augmenter le vivier de futurs professeurs et CPE. Proposer une offre de formation dans des sites distants du siège principal de l'université est un enjeu important sur le plan territorial pour permettre à des jeunes, issus de milieux défavorisés et qui ne seraient pas allés dans la ville siège de l'université après le baccalauréat, de s'engager dans une formation universitaire. Ce large accès aux métiers de l'enseignement et de l'éducation peut contribuer à ce que l'université assure pleinement sa mission d'ascenseur social.

Dans chaque académie, ce continuum de formation a vocation à impliquer **l'INSPÉ, les différentes UFR concernées et le Rectorat**. Quelles que soient les composantes universitaires mettant en œuvre la

formation EEF, il est essentiel de **coordonner** l'offre de formation au niveau académique. Inscrire l'ensemble du continuum de formation initiale dans le dossier d'accréditation de l'INSPÉ sera un levier de coordination efficace et permettra à l'Éducation nationale, notamment à travers les rectorats, d'être partie prenante de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un tel continuum de formation.

3. Une formation de master MEEF renouvelée faisant suite à la nouvelle formation EEF en licence

Depuis sa création en 2013, le master MEEF comprend quatre mentions : 1. Premier degré, 2. Second degré, 3. Encadrement éducatif et 4. Pratiques et ingénierie de formation.

Rénouvelée par l'arrêté Master MEEF en 2019 puis 2020, la formation suit un modèle intégré et mobilise une alternance intégrative. La mise en place d'une nouvelle formation de licence préparant au master MEEF impliquera **d'adapter les contenus du master MEEF au nouveau cadre**.

La formation proposera une consolidation et un approfondissement des compétences professionnelles, dont un renforcement disciplinaire, didactique et pédagogique, complétant la formation EEF de licence. L'ensemble de la formation de master sera adossé à la recherche. Comme dans le format actuel, les étudiants réaliseront un mémoire de recherche à visée professionnelle.

Les stages de M1 représenteront au moins **un quart de la formation**, c'est-à-dire environ 9 semaines, d'observation et de pratique accompagnée, préparant progressivement à la responsabilité au cours des deux années du master.

Un parcours adapté sera proposé en master MEEF pour les lauréats disposant d'une licence autre que EEF, ou pour les personnes « en reconversion » ou encore pour les non-lauréats de concours.

Le stage de l'année de master 2 sera réalisé au maximum **à mi-temps en responsabilité** en école ou établissement secondaire.

Durant les deux années de master, les élèves fonctionnaires puis fonctionnaires stagiaires bénéficieront d'un accompagnement individualisé associant un tuteur universitaire et un tuteur désigné par l'employeur (tutorat mixte). Durant le master, l'analyse des pratiques professionnelles contribuera à la construction progressive d'une posture réflexive essentielle chez de futurs enseignants et CPE.

Après deux années de master avec un statut d'élève fonctionnaire puis de fonctionnaire stagiaire, la **titularisation** sera prononcée sous la double condition de l'obtention du Master MEEF et de la validation par le jury académique de titularisation.

Les masters MEEF pourront accueillir des étudiants non lauréats du concours souhaitant valider le master MEEF reconnu internationalement, en particulier dans les pays francophones. La formation proposée leur permettra en particulier d'enseigner à l'international (notamment avec le Certificat d'aptitude à la participation à l'enseignement français à l'étranger - CAPEFE) ou de se diriger vers les métiers de la formation.

Des étudiants lauréats de concours en fin de M1 MEEF (étudiants n'ayant pas présenté le concours en licence ou ayant échoué) pourront poursuivre en M2 MEEF avec le statut de fonctionnaire stagiaire.

À l'issue du processus de titularisation, les néotitulaires bénéficieront d'une **formation continuée** proposée par l'EAFIC et/ou les DSDEN, poursuivant ainsi le continuum de formation adapté au nouveau contexte d'exercice et aux nouveaux besoins professionnels des jeunes enseignants et CPE.

Annexe 1 : état des lieux des formations existantes en licence conduisant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation

Le réseau des INSPÉ a réalisé à l'automne 2022 un état des lieux sur le continuum de formation licence-master conduisant au métier de professeur des écoles et de collègue/lycée. Cette enquête a été réalisée par un questionnaire adressé à chaque direction d'INSPÉ, ayant la charge de prendre l'attache des universités de son académie.

L'offre de formation actuelle est foisonnante et variée, avec dans un ordre décroissant de volume horaire :

- des parcours de licence fortement dédiés à une poursuite en master MEEF et lisibles dès le L1 ;
- des « mineures » en licence préparant à une possible poursuite d'étude en master MEEF et débutant le plus souvent en L2 ;
- et enfin des unités d'enseignement (UE) optionnelles de pré-professionnalisation. Pratiquement toutes les universités proposent dans les licences des disciplines scolaires des enseignements de pré-professionnalisation optionnels permettant aux étudiants de suivre quelques unités d'enseignement de découverte du métier et de réaliser un ou plusieurs stages d'observation pendant leur licence.

Nous proposons de focaliser sur les parcours de licence bien identifiés et en donner des exemples. On distinguera les parcours préparant à une poursuite d'étude en master MEEF Premier degré et Second degré :

- **Dans le premier degré**, les parcours proposés comportent systématiquement une formation aux fondamentaux (mathématiques et français), voire de la pluridisciplinarité. Il n'est pas listé ici les 47 parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) dont la liste est présentée sur le site ministériel : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/apres-le-bac-le-parcours-preparatoire-au-professorat-des-ecoles-pppe-211>
- **Dans le second degré**, les universités proposent des licences disciplinaires, permettant notamment de préparer les concours de recrutement, notamment dans la voie générale (CAPES et CAPEPS), y compris lorsqu'ils concernent deux disciplines telles qu'histoire-géographie, physique-chimie ou sciences de la vie et de la Terre. À notre connaissance, il n'existe actuellement pas de parcours dédiés couvrant les champs disciplinaires des spécialités de CAPLP d'enseignements généraux, tels que mathématiques-sciences, lettres-langues vivantes étrangères ou histoire-géographie-lettres, ce qui est regrettable.

1-Différents dispositifs de licence conduisant au métier de professeur des écoles

1.1- Licences comportant un parcours dédié dès le L1 à une poursuite d'étude en master MEEF Premier degré

Ces parcours sont visibles sur Parcoursup. On peut citer les exemples suivants :

- Université de Bourgogne : parcours « Enseignement, Formation, Éducation, Culture » de la licence Sciences de l'Éducation proposé à Dijon et Nevers ;
- Université de Bretagne Sud : double licence lettres-sciences avec un parcours professorat des écoles (dès 2024) ;
- Université de Clermont Auvergne : parcours « Enseignement, Éducation et Formation » de la licence Sciences de l'Éducation proposé à Clermont-Ferrand ;
- Université de Montpellier : parcours « Pluridisciplinarité et Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la formation » de la licence Sciences et Technologies proposé à Carcassonne, Mende, Montpellier, Nîmes et Perpignan ;
- Université Paris Cité : parcours « Professorat des Écoles » de la licence Sciences de l'Éducation ;

- Université de Reims : parcours « Pluridisciplinaire » de la licence Sciences de l'Éducation proposé à Chalons en Champagne et Charleville-Mézières ;

Certains parcours de licence sont portés par des INSPÉ (Bourgogne, Clermont, Reims).

Notons le cas singulier de la Nouvelle Calédonie, proposant un diplôme universitaire (DU) de grade licence intitulé « Enseigner dans le premier degré », qui est une formation en trois ans dédiée à la formation initiale des instituteurs (recrutés au niveau baccalauréat et entrant dans le métier avec un DU niveau bac+3). Le diplôme est délivré par l'université de la Nouvelle Calédonie, avec un portage par l'INSPÉ et dispensé à l'Institut de formation des maîtres de la Nouvelle Calédonie. Si la grande majorité des étudiants de cette formation se destinent au métier d'instituteur, quelques-uns décident de poursuivre ensuite en Master MEEF premier degré pour devenir professeurs des écoles (niveau Master).

1.2-Licences comportant dès le L2 une mineure (ou un parcours) préparant à une poursuite d'études en master MEEF Premier degré

Dans ces licences, il est proposé généralement dès le L2 une mineure (parfois appelée parcours) « Professorat des écoles » proposant des unités d'enseignement comportant une formation aux fondamentaux (mathématiques et français) et une initiation au métier de professeur des écoles. Ces parcours dont la dénomination peut varier d'une université à l'autre sont visibles dans l'offre de formation des licences mais pas au niveau de Parcoursup pour les bacheliers, seule la licence d'appui l'est. Dans ce cas de figure, les étudiants suivent une partie de la formation avec les autres étudiants de la mention et une partie spécifique facilitant une poursuite d'étude en master MEEF Premier degré.

Ce schéma est notamment adopté par des licences de sciences de l'éducation. On peut citer par exemple les licences de sciences de l'éducation des universités d'Aix-Marseille (ouverture 2024), des Antilles, d'Amiens, de Cergy-Pontoise, de Caen de Normandie, de Corse, de Grenoble, de Lorraine, de Lyon 1 et Lyon 2, de Montpellier Paul Valéry, de Paris-Est Créteil, de Saint-Etienne, de Strasbourg et de Toulouse 2.

La dénomination de mineure dédiée à une poursuite d'étude en master MEEF Premier degré a été, par exemple, adoptée par l'Université de Clermont-Ferrand (licences de lettres et de sciences), par l'université de La Réunion (licences de lettres, d'anglais, d'espagnol, d'allemand, d'histoire, de géographie, de sciences de la vie, de sciences de la terre, de chimie et de mathématiques), de Sorbonne Nouvelle (licence de lettres et sciences du langage), de Sorbonne Université (licence Sciences Mathématiques, Histoire, Philosophie, Géographie), de Toulouse 2 (mineure adossée à trois licences : sciences de l'éducation, sciences du langage et mathématiques-informatique).

Des parcours « professorat des écoles » ou intitulés équivalents sont également proposés dès le L2 dans certaines licences disciplinaires. On peut citer comme exemples les parcours dans les licences suivantes :

- Licences de Lettres et d'histoire-géographie de l'Université d'Amiens
- Licence de psychologie de l'Université de Besançon ;
- Licence Humanités de l'université Bordeaux Montaigne co-accréditée avec l'université de Bordeaux ;
- Licences LEI, LEA et LLCER, Lettres de l'université de Cergy Pontoise
- Licence de Lettres de l'université de Nantes
- Licences de géographie et aménagement, histoire, anglais, allemand, espagnol et philosophie de l'Université Paris-Est Créteil ;
- Licences de Lettres, Psychologie, Sciences sociales, AES, MIASHS, Sciences du langage, Philosophie, Humanités de l'université Paul Valéry Montpellier ;

- Licences de Sciences du langage, lettres modernes, humanités, Psychologie, Histoire, Géographie, LLCER Anglais, Espagnol, Allemand et Italien de l'université Paris Nanterre ;
- De nombreuses licences "Éducation et Motricité" proposées par les UFR (ou départements) STAPS.

Le volume horaire de ces mineures ou parcours de licence est très variable mais reste souvent limité ne dépassant généralement pas 15 % des heures de formation.

1.3-Licences, notamment scientifiques, comportant un parcours en L3 dédié à une poursuite d'études en master MEEF Premier degré

Dans ce cas, l'intégralité du L3 est dédié à une poursuite d'étude en master MEEF Premier degré, soit environ 500 heures d'enseignement. Ce dispositif a notamment été mis en œuvre par des facultés des sciences. La troisième année de licence est alors dédiée au développement des connaissances et compétences en vue d'une réussite en master MEEF Premier degré puis dans l'entrée dans leur métier de professeur des écoles.

Les intitulés des parcours varient quelque peu, on peut citer les exemples suivants : « Pluriscience », « Pluridisciplinaire », « Sciences et Professorat des Écoles », « Pluridisciplinaire et Professorat des Écoles », « Formation et Communication en Sciences », « Sciences dans le 1^{er} degré et Médiation Scientifique ». Les intitulés sont variés mais l'objectif de tous ces parcours est le même : préparer des scientifiques au métier de professeur des écoles. Ces parcours sont proposés, par exemple, dans les universités suivantes : Aix-Marseille, Besançon, Angers, Cergy-Pontoise, Lille, Lorraine, Montpellier, Nantes, Orléans, Paris Cité, Paris Saclay, Reims, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Ce même schéma (L3 dédiée précédée par deux années de licence disciplinaire) est également adopté dans d'autres champs disciplinaires. On peut citer le parcours « Préparation au professorat des écoles » proposé par les licences de lettres, anglais et allemand de l'Université de Strasbourg ou par la licence de lettres de l'université d'Angers.

2- Différents dispositifs de licence conduisant au métier de professeur du second degré

2.1- Licence STAPS « Éducation et Motricité »

La principale finalité de cette licence proposée dans de nombreuses universités est de préparer les étudiants à intégrer un master MEEF Second degré parcours EPS et les préparer à réussir le concours du CAPEPS et leur entrée dans le métier. La quasi-totalité des lauréats du CAPEPS externes sont titulaires d'une telle licence.

2.2- Parcours « Sciences et Techniques de l'ingénieur pour l'enseignement et la formation » de la licence sciences et technologies de l'université de Montpellier

Ce parcours proposé uniquement en L3 et totalement dédié à une poursuite d'étude en MEEF Second degré « Sciences et Techniques de l'ingénieur », est destiné à des étudiants de BTS, IUT ou licence générale souhaitant devenir professeur du Second degré dans le domaine des sciences de l'ingénieur et optimiser leur réussite en master MEEF et leur entrée dans le métier. Ce dispositif donne une possibilité notamment aux étudiants de BTS de devenir enseignant. Nous soulignons l'originalité de ce parcours au plan national.

2.3- Parcours ou mineures débutant en L2 ou L3 dédiés à une poursuite d'étude en master MEEF Second degré

Des parcours de licence débutant généralement en L3 comportent des unités d'enseignement de préprofessionnalisation pensées en vue d'une poursuite d'un master MEEF Second degré.

Cela concerne, par exemple, les licences :

- De mathématiques par exemple aux Antilles, à Caen, Montpellier, Paris Cité, Paris-Est Créteil, Paris Saclay, Toulouse, Toulon ;

- De sciences de la vie et de la Terre, par exemple, à Aix-Marseille, Besançon, Caen, La Rochelle, Lyon, Nancy-Metz, Montpellier, Paris Saclay, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Toulon ;
- D’histoire-géographie par exemple à Aix-Marseille, Besançon, Lyon, Nantes, Paris Nord, en Polynésie française.
- De lettres et de LEI, LEA et LLCER à Cergy-Pontoise
- D’anglais, d’espagnol, de lettres et d’informatique à l’Université de La Réunion
- D’anglais, italien et espagnol à Toulon
- Etc.

La liste n’est pas exhaustive et les dispositifs proposés peuvent concerner à la fois le premier et le second degré et ouverts à toutes les licences d’un établissement. À titre d’exemple, des UE intitulées « Pro-MEEF » ou “Prépro-MEF” ou “Continuum Licence Enseignement” sont proposées à toutes les licences à Aix-Marseille Université, à l’Université de Bourgogne ou à l’Université Côte d’Azur et peuvent être complétées en L3 par des UE complémentaires traitant des fondamentaux (mathématiques, sciences, Français et Sciences Humaines) pour une poursuite d’étude dans le master MEEF premier degré. De même, à l’Université Perpignan Via Domitia, ces UE de pré-professionnalisation concernant le premier et le second degré sont proposées à travers un Diplôme d’Université intitulé « Pré-MEEF » accessibles aux étudiants de licence.

En conclusion, les universités ont déjà mis en place des dispositifs permettant de faciliter le continuum de formation licence-master MEEF. Mais à l’exception des licences dédiées débutant dès le L1, ils ne sont majoritairement pas visibles au niveau de Parcoursup. Le volume horaire dédié à la préparation au métier de professeur est très variable pouvant aller de l’intégralité de la formation ou d’une année (L3) à une petite partie (moins de 15 %) de la formation.

Annexe 2 : attendus et contenus de la mention « Enseignement, éducation et formation » (EEF)

Le niveau visé en fin de licence est le niveau 1 du référentiel de formation « Former l’enseignant du XXI^e siècle »⁴, sachant que le niveau 2 (« maîtrise suffisante pour agir de façon autonome dans la plupart des situations rencontrées ») est visé en fin de master MEEF.

En bleu : items spécifiques à la formation EEF. En noir : items transversaux, communs à toute licence.

Attendus	Contenus
<p>Appréhender les savoirs à enseigner et pour enseigner</p> <p><i>(au moins 60 % des enseignements)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disciplines scolaires et leur enseignement (didactique) • <i>Dans le premier degré</i> : apprentissages fondamentaux et polyvalence (mathématiques, français, sciences et technologie, arts (arts plastiques, et éducation musicale), EPS, langues, histoire—géographie / EMC) • <i>Dans le second degré</i> : discipline(s) enseignée(s) et son (leur) enseignement ainsi que les disciplines connexes (par exemple mathématiques et bases de programmation pour le parcours Physique-Chimie, etc.). Histoire et épistémologie de la (ou des) discipline(s) enseignées • Évaluation au service des apprentissages • Mécanismes cognitifs des apprentissages (psychologie cognitive) • Fondements pédagogiques : relation éducative, gestion de classe, compétences psychosociales, régulation des conflits • Enseigner et éduquer dans un monde complexe : transition écologique et éducations transversales

⁴ **Référentiel de formation**, intitulé « Former l’enseignant du XXI^e siècle » (juillet 2019) :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid142150/former-aux-metiers-du-professorat-et-de-l-education-au-21e-siecle.html>

<p>Avoir une première représentation du métier</p> <p><i>(au moins 10 % des enseignements)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Acculturation au métier de professeur des écoles ou de professeur de collège et lycée dans ses différentes missions • <i>Premier degré</i> : prise de conscience de la polyvalence du métier de professeur des écoles : savoir articuler les domaines du socle pour une approche cohérente et porteuse de sens de la polyvalence • Approche synoptique du socle commun et des programmes, avec une focale sur le parcours de l'élève • Développement de l'enfant et de l'adolescent (psychologie du développement) • Dimension collective du métier d'enseignant • Coéducation, alliance éducative, partenariats • Prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers • Sensibilisation aux gestes professionnels de l'enseignant • Accompagnement des stages
<p>Avoir des connaissances générales sur les principes et les enjeux du système éducatif ainsi que son fonctionnement</p> <p><i>(au moins 10 % des enseignements)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le système éducatif : approche historique, sociologique et philosophique de l'éducation • Les enjeux de l'école d'aujourd'hui • Laïcité et valeurs de la République • Égalité filles-garçons • Les fondements de l'école inclusive
<p>Maîtriser sa communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la communication orale et écrite en utilisant un langage clair et adapté à son(es) interlocuteur(s) • Avoir conscience de l'importance de la voix comme outil de communication et d'expression • Avoir conscience que la communication non verbale est une composante de la communication
<p>Maîtriser les compétences numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe • <i>Avoir construit une première représentation des usages du numérique dans le cadre de l'enseignement</i>
<p>Maîtriser une langue vivante étrangère</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre et s'exprimer aisément, à l'écrit et à l'oral, dans au moins une langue vivante étrangère • Niveau visé en fin de licence : B2

Annexe 3 : Exemple de grille horaire possible dans le premier degré pour le bloc « Savoirs à enseigner et pour enseigner »

Cet exemple ne consiste pas en un cadre ou une norme nationale unique. Cette grille horaire propose une projection à titre d'exemple, à adapter par chaque université, selon les besoins des étudiants et leur parcours antérieur au lycée et les projets menés à l'université. Cette grille concerne le bloc « Savoirs à enseigner et pour enseigner ».

Elle distingue deux situations :

- **mention EEF dédiée** dans laquelle le bloc « Savoirs à enseigner et pour enseigner » constituera environ 60 % des enseignements, soit entre 900 à 1000 heures ;
- **parcours EEF dans une licence disciplinaire**, d'un volume total d'au moins 750 heures, avec un bloc « Savoirs à enseigner et pour enseigner » d'environ 650 heures.

Pour le parcours EEF, la répartition horaire entre les disciplines est à adapter selon la discipline de la licence d'adossment, par exemple davantage de SHS dans une licence de sciences (et inversement). Lorsque le parcours EEF est adossé à une licence correspondant à une discipline scolaire, le volume horaire est diminué pour cette discipline dans le bloc « Savoirs à enseigner et pour enseigner » afin de se focaliser sur l'initiation à la didactique de la discipline concernée, ce qui libère ainsi des heures pour les deux autres blocs de formation du parcours EEF (connaissance du système éducatif et représentation du métier).

BLOC SAVOIRS À ENSEIGNER ET POUR ENSEIGNER		Volume horaire en licence EEF	Volume horaire en parcours EEF
Disciplines scolaires et leur enseignement (didactique) : apprentissages fondamentaux et polyvalence	Les mathématiques et leur enseignement	210	170
	Le français et son enseignement	210	170
	Les sciences et la technologie et leur enseignement	100	60
	Les arts (éducation musicale et arts plastiques) et leur enseignement	100	60
	L'histoire, la géographie, l'EMC et leur enseignement	100	60
	L'EPS et son enseignement	100	60
	Les langues vivantes étrangères (LVE) et leur enseignement *	40	30
Evaluation au service des apprentissages		20	15
Mécanismes cognitifs des apprentissages (psychologie cognitive)		20	15
Fondements pédagogiques : relation éducative, gestion de classe, compétences psychosociales, régulation des conflits, etc.		40	15
Enseigner et éduquer dans un monde complexe : transition écologique et éducations transversales		20	15
TOTAL		960	670

*LVE : autre bloc d'au moins 60h en licence, avec pratique d'une LVE. Ici surtout la didactique des langues

Annexe 4 : contribution de trois directeurs et directrice d'INSPE spécialistes en mathématiques et en didactique des mathématiques sur la formation des professeurs des écoles, le propos étant transposable aux autres disciplines scolaires pour sa plus grande part



Enseigner les mathématiques à l'école primaire : un défi crucial à relever en urgence

Nathalie Sayac

*Directrice de l'INSPE de Normandie Rouen- Le Havre
Professeure des universités en didactique des mathématiques*

Paolo Bellingeri

*Directeur de l'INSPE de Normandie Caen
Maitre de conférences en mathématiques, HDR*

Hamid Chaachoua

*Directeur de l'INSPE de l'académie de Grenoble
Professeur des universités en didactique des mathématiques*

La question de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire est une question qui a toujours préoccupé les acteurs de l'école et les politiques du fait de la dégradation constante des résultats en mathématiques des élèves français ces dernières années. En 2017, le rapport Villani-Torossian avait déjà pointé la nécessité de « remédier à une situation socialement et économiquement calamiteuse qui, si elle n'est pas corrigée, obère notre avenir ».

Dans son discours prononcé lors de la journée internationale des enseignants le 5 octobre dernier, G. Attal a exhorté les jeunes à devenir professeur, en leur promettant qu'ils y trouveront « toutes les conditions nécessaires pour l'exercice de cette mission ». Il a aussi évoqué « le choc des savoirs » et la nécessité d'une exigence des savoirs en illustrant le fait, en mathématiques, qu'un élève de sixième sur 2 ne savait pas combien de quarts il y avait dans trois-quarts. Ce constat, nous le faisons également et il est conforté par les résultats des élèves français aux évaluations internationales, notamment TIMSS où la France est au dernier rang des pays qui y participent.

Alors comment former les professeurs des écoles à enseigner les mathématiques de manière à faire apprendre et comprendre ces savoirs dits fondamentaux à tous les élèves ?

En tant que mathématicien, didacticien et didacticienne des mathématiques exerçant par ailleurs la mission de direction d'un INSPE et donc en charge de la formation initiale des professeurs des écoles nous souhaitons exprimer notre point de vue.

L'exigence des savoirs mathématiques

En premier lieu, nous réaffirmons **la nécessité d'une formation disciplinaire en mathématiques** qui soit à la hauteur du défi en jeu et qui se déploie sur un temps plus long que celui actuel des 2 années de master MEEF ou des quelques heures proposées durant l'année de stage aux lauréats du CRPE non détenteurs d'un master MEEF. En cela, nous adhérons totalement à la préconisation **d'inscrire la formation des professeurs des écoles dans un cursus sur 5 ans à l'université**, permettant ainsi l'étalement de la formation en mathématiques des aspirants PE et l'approfondissement des savoirs mathématiques de base pour enseigner de l'école primaire jusqu'au cycle 4. Cet allongement de la formation disciplinaire en mathématiques des professeurs des écoles ne doit pas être simplement arithmétique car comme le montre l'enquête TIMSS, il ne suffit pas d'avoir plus d'heures en mathématiques pour réussir (les élèves français sont ceux qui bénéficient du plus grand nombre d'heures en mathématiques, ce qui ne les empêche pas d'être derniers).

L'exigence des savoirs en didactique des mathématiques

En tant que mathématiciens et mathématicienne, nous disons que l'augmentation de ce temps de formation en mathématiques est **une condition nécessaire, mais pas suffisante** pour enseigner cette discipline à l'école primaire. Renforcer les connaissances mathématiques des étudiants se destinant au métier de professeur des écoles est indispensable, mais cela ne saurait suffire à former des professeurs en capacité de transmettre efficacement des savoirs mathématiques à leurs élèves. Travailler sur la notion de bases arithmétiques ou étudier les numérations anciennes ne peut être qu'une contribution à la formation des professeurs des écoles à l'enseignement de la numération décimale. Savoir que 23 en base 2 s'écrit 10111 ne donne pas les capacités de faire comprendre à un élève de CP que 23 correspond à 2 dizaines et 3 unités.

Nous estimons que pour former efficacement des professeurs des écoles, il faut qu'ils bénéficient d'autres apports scientifiques, notamment en didactique des mathématiques, permettant ainsi de les outiller pour concevoir des situations adaptées à la spécificité de chaque savoir à enseigner, pour comprendre les difficultés que peuvent rencontrer les élèves face à ce savoir et pour concevoir des aides appropriées aux besoins de chaque élève. En effet, suivant que l'on veuille enseigner la numération décimale, le calcul ou la géométrie, les difficultés et les approches pour travailler ces domaines ne sont pas les mêmes. Guy Brousseau, un des pères fondateurs de la didactique des mathématiques française, a travaillé et testé des situations fondamentales pour enseigner les mathématiques à l'école primaire pendant de nombreuses années à l'école de Talence. Ses travaux ont ouvert la voie à d'autres travaux en didactique des mathématiques permettant de mieux comprendre les obstacles ou difficultés que peuvent rencontrer les élèves lorsqu'ils sont confrontés à tel ou tel savoir, notamment ceux liés à l'apprentissage des fractions et des décimaux qui pose tant de problèmes aux élèves français. Il est indispensable que ces travaux irriguent la formation initiale des professeurs des écoles.

Revoir les fractions et les nombres décimaux est indispensable, mais si ces révisions ne s'accompagnent pas d'apports didactiques permettant d'appréhender les différentes significations d'une fraction en lien avec ses différentes représentations (pour $\frac{3}{4}$, 3 unités partagées en 4 ou $3 \times \frac{1}{4}$ ou 0,75) et d'étudier la façon de la présenter à des élèves de cycle 3, cela peut s'avérer stérile, voire même contre-productif.

Le rapport au savoir en mathématiques des professeurs des écoles à faire évoluer

Contre-productif car on le sait, la plupart des étudiants se destinant à être professeurs des écoles n'ont pas forcément fait d'études scientifiques et l'on pourrait même dire qu'ils sont peu nombreux à être dans ce cas. Certains ont construit un rapport aux mathématiques assez négatif et on peut facilement imaginer qu'ils rencontreront plus de difficultés à enseigner cette discipline dont ils gardent un souvenir parfois douloureux. La formation initiale des professeurs des écoles doit donc aussi viser à cette « réconciliation » avec les mathématiques. Cette « réconciliation » ne peut se faire qu'en dépassant une formation strictement disciplinaire et en la reliant au projet visé par ces étudiants : devenir professeur des écoles et donc enseigner les mathématiques à de jeunes enfants de manière à les faire réussir.

La posture de certains étudiants en formation initiale face à la résolution de problèmes que l'on qualifie « d'ouverts » car la solution n'est pas immédiate, mais à chercher à travers une démarche d'exploration et d'essais-erreurs, nous interpelle. N'ayant pas forcément l'habitude de s'engager dans une telle démarche et ayant une vision des mathématiques très applicationniste, ils peuvent eux-mêmes rencontrer des difficultés à résoudre ce type de problèmes, ce qui les empêche de se placer dans une posture professionnelle de détection des difficultés des élèves et donc d'accompagner ces derniers au plus près de leurs besoins.

Pour réunir « toutes les conditions nécessaires » pour assurer la mission de professeur des écoles, il convient d'inscrire la formation en mathématiques des étudiants se destinant à devenir professeur des écoles dans un temps long, en leur offrant une formation à la fois disciplinaire et didactique conséquente qui leur permettra d'être en capacité d'enseigner efficacement les mathématiques sans les penser comme un obstacle éventuel à leur réussite personnelle (concours).

À cet enjeu crucial, s'ajoutent ceux de la promotion de l'égalité filles-garçons en mathématiques et de l'engagement des élèves dans des cursus scientifiques indispensables à l'exercice des métiers de demain.